



Assemblée générale

Distr. limitée
9 août 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Vingt et unième session

6-10 août 2018

Point 2 h) de l'ordre du jour

Demandes adressées au Comité consultatif en application

des résolutions du Conseil des droits de l'homme

et actuellement examinées par le Comité

Contribution du développement à la jouissance

de tous les droits de l'homme

M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M. Lazhari Bouzid, M. Mario Luis Coriolano, M. Ion Diaconu, M. Ludovic Hennebel, M. Mikhail Lebedev, M. Xinsheng Liu, M. Ajai Malhotra, M. Kaoru Obata, M^{me} Mona Omar, M^{me} Katharina Pabel, M^{me} Elizabeth Salmón, M. Dheerujall Baramlall Seetulsingh, M. Changrok Soh, M. Imeru Tamrat Yigezu, M. Jean Ziegler : projet de décision

20/... Contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 35/21 du Conseil des droits de l'homme, en date du 22 juin 2017, par laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de mener une étude sur la manière dont le développement contribue à la jouissance par tous de tous les droits de l'homme, en particulier sur les succès rencontrés et les meilleures pratiques, et de soumettre le rapport correspondant au Conseil des droits de l'homme avant sa quarante et unième session (juin 2019),

Rappelant en outre qu'à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, qui est actuellement composé de Mohamed Bennani, Lazhari Bouzid, Mario Luis Coriolano, Mikhail Lebedev (Rapporteur), Xinsheng Liu (Président), Ajai Malhotra, Dheerujall Baramlall Seetulsingh, Changrok Soh, Imeru Tamrat Yigezu et Jean Ziegler,

1. *Accueille avec satisfaction* les réponses au questionnaire qui a été redistribué à l'issue des débats tenus à la vingtième session du Comité, reçues de 16 États, 11 institutions nationales des droits de l'homme et trois organisations non gouvernementales ;

2. *Prend note* du projet de rapport établi par le Rapporteur, qui contient les réponses au questionnaire et les vues pertinentes des États, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales concernant les succès rencontrés et les meilleures pratiques recensées pour ce qui est de la contribution du développement à la jouissance des droits de l'homme, ainsi que les difficultés à surmonter et les conclusions et recommandations tirées de ces succès et meilleures pratiques ;



3. *Note* que le groupe de rédaction a tenu une réunion pour débattre de la question ;

4. *Demande* au groupe de rédaction de lui soumettre l'étude à sa vingt-deuxième session en vue de la présentation du rapport correspondant au Conseil des droits de l'homme à sa quarante et unième session, en tenant compte des nouvelles contributions reçues à l'issue du débat tenu à la présente session.
